COMPTE RENDU DE REUNION DE LA COMMUNE DE PERNOIS

Séance du 15 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Pernois, convoqué par courrier en date du 5 septembre 2022, s'est réuni, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Eric OLIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mmes Françoise NIQUET et Cindy EVRARD

Mrs Eric OLIVIER, Maire, Hugues VANDERGHOTE, Aurélien TROIVAUX, Joël BARON, Jean-Benoît GARDY, Logan VASSEUR, Ghislain CHIVE, Corentin BRUNEL, Georges JOLY, Philippe GAMBIEZ et Fréderic THUILLIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie OLIVIER et M. Cédric LEMAIRE

ETAIT ABSENT: Néant

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Françoise NIQUET a été élue secrétaire de séance.

1) Point sur le projet de mise en place de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de la deuxième tranche de réseau sont en cours. Les travaux de la rue de la Croix sont terminés et ceux de la rue d'En Haut vont commencer.

Une interrogation persiste sur le positionnement de la boite de raccordement à poser devant le domicile de M. Jean-Paul Venant. Une partie des roseaux sont plantés à la station d'épuration.

Compte tenu de l'inflation et de la conjoncture, les futures tranches de travaux seront très onéreuses. Il sera nécessaire de trouver de nouvelles ressources pour les financer.

2) Point sur l'avancement des travaux des différents projets de la commune (terrains multisports, cimetière...)

Le Maire informe que l'aire de jeux pour enfants est presque terminée. Il sera nécessaire de créer un petit sentier pour faciliter l'accès à cet espace. Les jeux ont été contrôlés avec succès par un organisme agréé. Pour éviter les dégradations, il est envisagé de clore l'espace du city stade et l'aire de jeux pour enfants. Seuls les piétons pourront accéder à cet espace. Un devis va être demandé. Les habitants sont satisfaits. L'espace de loisirs est très fréquenté.

La vidéoprotection sera installée dans le village début octobre. Un devis pour l'installation d'une caméra avec lecture de plaque minéralogique à l'entrée et à la sortie du village sera demandé.

Au cimetière, le démontage des 64 tombes est terminé. Une pelouse a été semée sur l'espace libéré. Le columbarium de 12 places est installé. Des cailloux seront bientôt étalés dans les allées. La rénovation de la chapelle est envisagée dans les prochains mois. Des devis vont être demandés.

3) Rentrée des classes 2022

La rentrée des classes s'est très bien déroulée. 58 enfants fréquentent l'école du village.

4) Personnel communal

Suite à la démission de Mme CORMON Christèle, Mme Joly Isabelle occupe le poste d'ATSEM. Le contrat de Mme JOLY passe de 22 à 24 heures hebdomadaires.

Mme LYONNET s'occupe désormais de la cantine et des garderies. Son temps de travail passe de 16 à 18 heures hebdomadaires.

Mme BOIDIN Sylvie est recrutée en tant qu'Adjoint technique stagiaire pour une année. Elle sera par la suite titularisée si son travail donne satisfaction. Elle occupe l'ancien poste de Mme LYONNET pour une durée hebdomadaire de 14 h30.

5) Réflexion sur les économies d'énergie

Pour limiter la hausse de la facture d'électricité, le Maire propose aux conseillers de réfléchir aux postes sur lesquels la commune peut réaliser des économies d'énergie.

Après en avoir délibéré à la majorité (11 votes pour et 2 votes contre), il est décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h à 6h du matin.

Une étude sera réalisée pour déterminer si l'installation de panneaux photovoltaïques serait intéressante pour la commune.

Par ailleurs, la classe de l'école qui est inoccupée sera dorénavant fermée et non chauffée.

Les guirlandes électriques seront installées et allumées en décembre selon les mêmes horaires que l'éclairage public.

6) Divers

- L'association PERNOISANIM a adressé un courrier de remerciement au Conseil Municipal pour la subvention accordée.
 - Un trou dans la chaussée s'est formé rue du Sac. Il sera rebouché par les agents municipaux.
- Le réfrigérateur de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Des devis vont être demandés pour le remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question posée, le Maire lève la Séance à 22h30. Fait et délibéré en séance les ans, mois et jour que dessus et au registre sont les signatures Pour extrait conforme

Le Maire Eric OLIVIER